

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 mars 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE MESURES VISANT À FAVORISER L'ESSOR DES SECTEURS AGRICOLE ET HORTICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, selon mon habitude, je prends la parole aujourd'hui en ce premier jour du printemps en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente, soit le potentiel horticole du Canada, comme en témoignent les narcisses de ma circonscription d'Esquimalt-Saanich offertes à tous les députés dans les couloirs.

Des voix: Bravo!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Étant donné que le gouvernement actuel a négligé de mettre au point des programmes et des politiques équitables et équivalentes dans le domaine du commerce et des droits de douane à l'intention des producteurs agricoles et qu'il s'est abstenu d'établir des programmes et des politiques assurant la croissance et l'expansion dans le secteur de la production alimentaire au Canada, je propose, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que le gouvernement agisse immédiatement pour appliquer et modifier la motion sur les droits de douane en vue d'adopter des mesures tarifaires dont les producteurs ont grandement besoin en 1979, notamment des droits supplémentaires et des surtaxes distinctes pour chaque produit et que des mesures soient présentées pour assurer une plus grande indépendance au secteur de la production alimentaire au Canada et ainsi les consommateurs canadiens ne devront pas compter autant sur les approvisionnements de denrées importées.

M. l'Orateur: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Français]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LES PRÉSUMÉES IRRÉGULARITÉS ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES MEUNERIES DE L'EST DU CANADA—ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que le prix des moulées alimentaires augmente sans cesse; étant donné que l'augmentation du prix des viandes, des œufs et des autres produits, en conséquence, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre recommande au ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Horner) de faire enquête afin de découvrir s'il y aurait exploitation et irrégularités entre les producteurs de céréales d'une part et la livraison aux meuneries de l'Est du Canada et de corriger cette anomalie s'il y a lieu.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

RADIO-CANADA

LA DIFFUSION DES JOUTES DE HOCKEY PROFESSIONNEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dean Whiteway (Selkirk): Monsieur l'Orateur, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement.

Étant donné que la LNH a refusé d'admettre les clubs d'Edmonton, Winnipeg et Québec, je propose, avec l'appui des députés de Portage (M. Masniuk) et d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le ministre d'État responsable de la Société Radio-Canada ordonne à celle-ci de diffuser tous les matches de hockey professionnel joués au Canada ou change le titre de l'émission du réseau anglais «Hockey Night in Canada» pour «Hockey Night in Montreal, Toronto and Vancouver.»

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LA SURVEILLANCE DES HAUSSES DE PRIX INJUSTIFIÉES—ON S'ÉLÈVE CONTRE LE PROJET DE CRÉER UNE COMMISSION NATIONALE DE L'INFLATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente.